

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 20 NOVEMBRE 1884

PRÉSIDÉE

PAR M. PAILLÉRON

CHANCELIER.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXIV

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDATAIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *trois mille francs* :

A *Marie-Augustine-Clémentine* RYDER, à Amiens, *Somme*.

Un prix de *deux mille francs* :

A *Prospérine* CHEPIE, à Arbéost, *Hautes-Pyrénées*.

Six prix de *quinze cents francs* :

A *Brigitte* PECH, à Goulier, *Ariège*;

A la dame veuve CHICOT, au Havre, *Seine-Inférieure*;

A *Joséphine-Octavie* GRIMAULT, à Brie-Comte-Robert, *Seine-et-Marne*;

A *Madeleine* DUBROCA, à Samadet, *Landes*;

A la dame PECQUEUR, à Sequedin, *Nord*;

A *Léonore* PAPIN, au château d'Oléron, *Charente-Inférieure*.

Sept médailles de *mille francs* :

A *Jean-Baptiste* LEBACHELEY, rue du Cherche-Midi, n° 75,
à *Paris*;

- A *Augustine* JOUVET, à Craponne, *Haute-Loire* ;
A *Caroline* COLAS, boulevard Magenta, n° 43, à *Paris* ;
A *Louise-Caroline* AMBROISE, à Versailles, *Seine-et-Oise* ;
A *Marguerite* GOUYER, à Clémentaine, *Vosges* ;
A *Sophie* COMPTE, à Fontenoy-le-Château, *Vosges* ;
A *Nicolas* ALTENBOURGER, à La Roche-Guyon, *Seine-et-Oise*.

Quatorze médailles de *cinq cents francs* :

- A *Xavier* LEDUCQ, à Vieil-Moutier, *Pas-de-Calais* ;
A *Marie-Hortense-Félicité*, dite *Périne* DARDELY, rue des
Laitières, n° 22, à Vincennes, *Seine* ;
A la dame veuve DÉCREMPS, à Cénevières, *Lot* ;
A *Aimée* VAISSIÉ, à Libourne, *Gironde* ;
A *Marie-Françoise-Angélique* ROUSSEL, à Saint-James,
Manche ;
A *Sophie* CORNÉLIA, à Lyon, *Rhône* ;
A *Rosalie-Octavie* PERNAT, rue Garancière, n° 1, à *Paris* ;
A *Victoire* BAGES, à Albi, *Tarn* ;
A la dame BOUCHET, à Corbelin, *Isère* ;
A la dame veuve BRIAND, rue du Général Foy, n° 42,
à *Paris* ;
A *Jeanne* ESPENANT, à Toulouse, *Haute-Garonne* ;
A *Joséphine* DUCROS, rue des Annelets, n° 29, à *Paris* ;
A *Jeanne* JOVIGNOT, à Troubans, *Côte-d'Or* ;
A *Louise* BODIÉ, à Versailles, *Seine-et-Oise*.
-

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à la dame veuve BERNY D'OUVILLE, rue Saint-Pétersbourg, n° 27, à Paris.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent être donnés « *de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale* ».

Ces prix sont attribués :

- A Marie COLIN, à Nantes, *Loire-Inférieure*;
- A la dame MARY, à Garges, *Seine-et-Oise*;
- A Anne-Perrine PAIRONNERIE, à Thorigné, *Ille-et-Vilaine*;
- A Marie-Louise-Joséphine dite Irma PELLETIER, à Villié-Mor-gon, *Rhône*;
- A la dame veuve RICHARD, à Saint-Suliac, *Ille-et-Vilaine*;
- A Rose-Hortense DÉGRIGNY, à Saint-Ay, *Loiret*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Charles-Marie-Julien DURAND*, à Saint-Malo, *Ille-et-Vilaine*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné à *Pierre CREYX*, à Arzenc-de-Randon, *Lozère*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Marie ANGUILE*, à Carcassonne, *Aude*.
